

ASSEMBLEE DE CORSE

DELIBERATION N° 96/29 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE RELATIVE A L'ACTUALISATION DE LA CARTE DES FORMATIONS SUPERIEURES ET DES ACTIVITES DE RECHERCHE UNIVERSITAIRE POUR LA PERIODE 1994/1998

SEANCE DU 25 MARS 1996

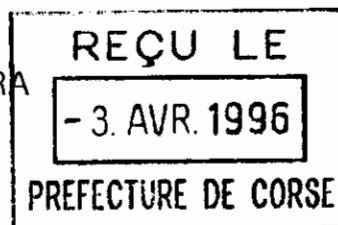
L'An mil neuf cent quatre vingt seize, et le vingt cinq mars, l'Assemblée de Corse, régulièrement convoquée s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Paul de ROCCA SERRA.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

François ALFONSI, Pascal ARRIGHI, Jean-Marc BALESI, Marie-Josée BELLAGAMBA, Dominique BIANCHI, Dominique BUCCHINI, Pierre-Jean CASTA, Pierre-Philippe CECCALDI, Joseph-Antoine CHIARELLI, Jean-Charles COLONNA, Paul COMBETTE, Edouard CUTTOLI, Jules-Laurent FERRANDI, Alexandre GABRIELLI, Antoine GAMBINI, Jean JALPI, Norbert LAREDO, Paul-Antoine LUCIANI, Toussaint LUCIANI, Antoine-Louis LUISI, Marie-Paule MANCINI-NERI, Michel MORETTI, François MOSCONI, Pierre-Timothée PIERI, Paul QUASTANA, Simon-Jean RAFFALLI, Jean-Paul de ROCCA SERRA, Paul SCARBONCHI, Jean-François STEFANI, Alphonse TAMBURINI, Marie-Jeanne VIDAILLET-PERETTI

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

M. Nicolas ALFONSI à M. Antoine-Louis LUISI
M. Vincent AVOGARI DE GENTILI à Mme M. Jeanne VIDAILLET-PERETTI
M. Eugène BERTUCCI à M. Paul COMBETTE
M. Sauveur GANDOLFI-SCHEIT à M. Simon-Jean RAFFALLI
M. Ours-Ange-Pierre GRIMALDI à M. Pierre-Timothée PIERI
M. Jean-Baptiste LANTIERI à M. Jean-Paul de ROCCA SERRA
M. Pierre-Jean LUCIANI à M. Antoine GAMBINI
M. Emile MOCCHI à M. Jean JALPI
M. Jules-Paul NATALI à Mme Marie-Paule MANCINI-NERI
M. Michel VALENTINI à M. François MOSCONI

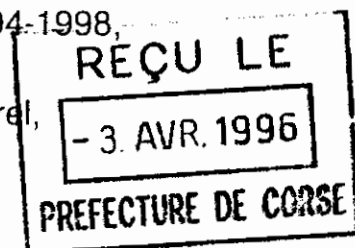


ETAIENT ABSENTS : MM.

Jean-Louis ALBERTINI, Henri ANTONA, Jean BIANCUCCI, Jacques FIESCHI, Félix LUCIANI, Paul PERFETTINI, Pierre POGGIOLI, Paul-Donat POLI, Joseph SISTI, Jean-Guy TALAMONI

L'ASSEMBLEE DE CORSE

- VU** la loi n° 82/213 du 2 Mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- VU** la loi n° 83/663 du 22 Juillet 1983 complétant la loi n° 83/8 du 7 Janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat,
- VU** la loi n° 86/16 du 6 Janvier 1986 relative à l'organisation des régions et portant modification des dispositions relatives au fonctionnement des conseils généraux,
- VU** la loi n° 86/972 du 19 Août 1986 portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales,
- VU** la loi n° 91/428 du 13 Mai 1991 portant statut de la Collectivité Territoriale de Corse,
- VU** la délibération n° 94/02 AC du 20 Janvier 1994 portant adoption de la carte des formations supérieures et des activités de recherche universitaires pour la période 1994-1998,
- VU** la délibération n° 95/39 AC du 02 Juin 1995 relative à la convention tripartite entre l'Etat, la Collectivité Territoriale de Corse et l'Université de Corse concernant la carte des formations supérieures et des activités de recherche universitaire de la Corse pour la période 1994-1998,
- VU** l'avis n° 94/04 du Conseil Economique, Social et Culturel,
- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif,
- SUR** rapport de la Commission de la Culture, de l'Education, de la Formation et de l'Audiovisuel présenté par M. Pierre-Timothée PIERI,



APRES EN AVOIR DELIBERE**ARTICLE PREMIER :**

ADOPTÉ les mesures de révision ci-après de la carte des formations supérieures et des activités de recherche universitaire pour la période 1994-1998 :

I.U.T. de Corse : remplacement du département "Mesures Physiques" par le département "Service, Réseaux et Communication".

U.F.R. Lettres, Langues et Sciences Humaines : création d'une Licence et d'une Maîtrise de Sciences du Langage.

U.F.R. Droit et Sciences Economiques : création d'un D.E.S.S. Droit de la Culture - Adjonction, à la Maîtrise de Droit, de la mention "Droit Public".

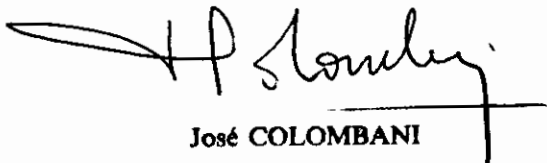
ARTICLE 2 :

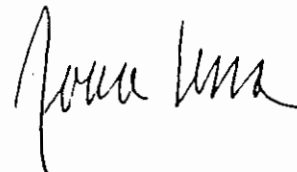
La présente délibération qui pourra être diffusée partout où besoin sera, fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

Ajaccio, le 25 Mars 1996

Pour copie certifiée conforme à l'original,
Pour le Président de l'Assemblée de Corse
et par délégation,
L'Administrateur Général des Assemblées

Le Président de l'Assemblée de Corse,


José COLOMBANI



Dr Jean-Paul de ROCCA SERRA

